

*M. Fleming :*

D. Monsieur Tummon, quel était, pendant la guerre, le rapport entre le prix d'exportation et le prix intérieur, au point de vue des intérêts des producteurs?—R. Il était entendu, en général, que le marché intérieur était un petit peu plus avantageux que le marché extérieur.

D. Pourquoi?—R. Je ne saurais le dire. Il peut y avoir des raisons pour cela. La Commission des prix et du commerce en temps de guerre, en établissant les prix sur un marché qui était sujet à des restrictions et où le grossiste et le détaillant étaient soumis au rationnement, a sans doute pensé que le prix devait dépasser légèrement ce qu'il aurait été sur un marché où ils auraient pu vendre à discrétion. C'est peut-être l'une des raisons. Je ne saurais l'affirmer. Il se pourrait aussi que la viande destinée au marché intérieur n'avait pas besoin d'être fumée.

D. Alors, la viande destinée à l'exportation était de la viande fumée. et une grande partie de celle qui était consommée à l'intérieur ne l'était pas?—R. Je ne peux pas vous le dire. Il faudrait le demander aux propriétaires de salaisons.

D. Vous supposez qu'une bonne partie était vendue sur le marché intérieur sans être apprêtée?—R. Oui, la plus grande partie.

D. D'autres facteurs ont-ils contribué à cette différence entre les prix? Vous parlez en ce moment de la période de temps pendant laquelle le prix de la viande était fixé. Quelle est la situation aujourd'hui? Pouvez-vous établir un rapport entre le prix d'exportation et le prix intérieur, en ce qui regarde les apprêteurs, de même qu'entre les prix qui avaient cours au moment où les plafonds existaient et ceux qui eurent cours après?—R. Je n'ai pas très bien saisi ce que vous voulez dire, monsieur Fleming.

D. Vous avez laissé entendre que, pendant la guerre, lorsque l'écoulement des produits n'était pas entièrement libre, le producteur avait probablement plus d'avantages à vendre sur le marché intérieur que sur le marché extérieur. C'était au moment où les plafonds existaient. Je vous demande maintenant si la même situation existe depuis l'abolition des plafonds?—R. Je peux dire que, depuis le début de l'année, le marché extérieur a été le plus avantageux. Est-ce là ce que vous voulez dire?

D. Aux prix actuels?—R. Actuellement, en ce qui regarde le producteur, c'est le marché extérieur qui maintient les prix.

D. Pour ce qui est du consommateur canadien, est-ce la même chose?—R. J'hésite à dire ce que je pense du prix que le consommateur paie pour la viande, parce que, habituellement, je n'ai pas à débiter les porcs. Mais, d'après un examen général de la situation, il me semble (je ne vous donne ici qu'une opinion) que le prix de la viande vendue actuellement au consommateur en Ontario, et aussi, je crois, à Montréal, est inférieur à celui de l'exportation, pour la même qualité de viande.

M. LESAGE: En voilà une bonne!

M. FLEMING: On a déjà dit, je crois, que le prix établi par le contrat avec le Royaume-Uni avait eu pour effet de relever sensiblement le prix de détail sur le marché intérieur.

Le TÉMOIN: Le prix payé au producteur était le même, qu'il s'agit des porcs destinés au marché intérieur ou de ceux destinés à l'exportation.

Le PRÉSIDENT: Mais voici ce que M. Fleming a demandé: "Depuis la guerre, n'eussent été les exportations, le prix du marché intérieur aurait subi une baisse."

M. FLEMING: Et nous nous occupons en ce moment de la période qui a suivi la suppression des plafonds.

Le PRÉSIDENT: Oui.